

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 33 (1941)  
**Heft:** 8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

33<sup>me</sup> année

Août 1941

N° 8

## De la communauté professionnelle à l'organisation de l'économie.

Par *E.-F. Rimensberger.*

Au cours de ces dernières années, le problème de la communauté professionnelle a été maintes fois déformé par les discussions passionnées dont le système corporatif a fait l'objet, placé sur un terrain qui n'est pas le sien: le terrain politique. Entre temps, la panacée corporatiste a cessé de faire couler autant d'encre.

Le calme qui s'est fait, l'apaisement des opinions vont peut-être nous permettre de préciser objectivement les principes du corporatisme. Il ne s'agit pas simplement pour nous de constater avec satisfaction que l'évolution a été conforme aux prédictions des adversaires du système corporatif; les passions s'étant apaisées, nous pouvons bien reconnaître que, dans l'ardeur du conflit, la corporation, telle du moins qu'on la connaissait au moyen âge, a été parfois plus décriée qu'elle ne le méritait, notamment lorsque ces attaques venaient des milieux syndicaux. En somme, les corporations, si elles ne sont plus aujourd'hui qu'un beau souvenir ou un croquemitaine, n'en ont pas moins été l'une des premières formes d'organisation économique et, partant, syndicale. Si le moyen âge ignorait les Etats nationaux d'aujourd'hui, son régime économique avait cependant pour premier objet la satisfaction des besoins de l'homme, c'est-à-dire le postulat fondamental des organisations syndicales. Avant que les corporations ne dégénèrent, elles avaient permis le développement de certaines libertés que les coercitions qui étendent aujourd'hui sur nous leur ombre peuvent nous engager à regretter.

Mais les corporations ont abusé de ces libertés, les transformant (on voit ici qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil) en une tyrannie, ici tyrannie des producteurs, qui a fini par déclencher la révolution de 1789. Les libertés nouvelles ont à leur tour dégénéré en coercition, cette fois sur le terrain politique.

Parce qu'on n'a pas toujours fait une distinction nette entre les buts économiques et politiques, et même parce qu'on les a sou-